



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

natation

Question écrite n° 43840

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'augmentation alarmante du nombre de décès dus à la noyade. En effet, il apparaît que les professionnels du secteur des maîtres nageurs sauveteurs constatent, depuis de nombreuses années, une dégradation de la sécurité des baigneurs. Le phénomène semble s'accroître faute de moyens mis en place pour la formation de maîtres nageurs sauveteurs et pour l'apprentissage de la nage dès l'âge de six ans. Aussi, ces professionnels préconisent-ils le maintien de la loi du 24 mai 1951 ainsi que la mise en place d'un plan d'urgence de formation de maîtres nageurs sauveteurs. C'est pourquoi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement quant à la mise en place d'un plan d'urgence de formation de maîtres nageurs sauveteurs et d'un plan national pour l'apprentissage de la natation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43840

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2004, page 5262